

Leçon 34: Le commandement en islam

Introduction

Le sujet suscite-t-il des divergences au sein de la nation?

Certains pourraient penser qu'en soulevant la question relative à l'imamat, on s'engagerait dans une polémique entre chi'ites et sunnites, ce qui est faux. Car en écartant le côté politique, et en abordant la question d'un point de vue scientifique, on sera davantage informé des visions des deux écoles, ce qui permettrait de réduire les divergences entre musulmans.

La recherche scientifique permettra en premier lieu à chacune des parties d'exprimer ses idées en toute liberté. Elle contribuera aussi à consolider les rapports de solidarité, d'amitié et de fraternité qui les unissent.

En second lieu, la véritable union apportera ses fruits abondants, car taire la vérité en simulant l'union, ne contribuera pas au renforcement des liens que nous venons de citer et n'aboutira pas à l'unification de la société musulmane.

En troisième lieu, les contestations soulevées par telle ou telle communauté religieuse supposent une parfaite connaissance de l'islam et de ses principes, qu'il s'agisse de l'administration ou du leadership, et dont la réalisation est impossible dans une atmosphère tendue, où chaque partie veut absolument imposer ses avis et rejette catégoriquement ceux de l'autre.

Définition générale de l'imamat

L'imamat, par définition et au sens large du terme, désigne l'autorité intellectuelle, politique et religieuse.

L'autorité religieuse ne signifie rien d'autre que l'application des principes de l'islam dans la vie quotidienne, la réalisation des objectifs du message islamique au profit de l'humanité, objectifs pour lesquels notre maître Mohammed, qu'Allah prie sur lui et le salue, a été envoyé et pour lesquels il a lutté.

La vision sunnite

Les savants sunnites sont pour la plupart unanimes que l'imamat ne signifie rien d'autre que la succession. Ce sont donc deux synonymes et par conséquent la succession ou le califat qui, en fait, est une grande responsabilité sociale et religieuse, se fait par élection.

Le calife est celui qui s'emploie à trouver des solutions aux problèmes de la société musulmane, tout comme il est responsable de la stabilité de l'ordre public à travers les forces militaires et le contrôle des frontières de l'état islamique. C'est pourquoi l'imam n'est qu'un simple dirigeant et gouverneur social.

Les fondements du calife à la lumière de la théorie sunnite

1 – Le calife ou l'imam suivant la théorie sunnite, entre en fonction par voie élective, ce qui fait du califat une responsabilité sociale et non pas un engagement vis-à-vis d'Allah. Il en résulte que la jurisprudence devient secondaire dans la mesure où elle dépend du calife qui en a la responsabilité et sort ainsi de son domaine dont l'objet est dicté par Allah le Tout-Puissant. Or la jurisprudence, sous ce dernier rapport, exige du calife, de grandes qualités intellectuelles pour être en mesure d'assumer cette responsabilité.

2 – La prééminence dans la science et la piété, de même que l'infaillibilité, ne sont pas des conditions exigées pour assurer les fonctions de calife. Bien plus, même si ce dernier tend vers l'erreur, il n'en sera pas pour autant disqualifié.

Un des savants sunnites les plus éminents dit à ce titre: « l'imam n'est pas destitué en raison de son impiété et de son injustice, de biens usurpés et de coups de fouet infligés à des innocents, d'attentats à la vie, de droits usurpés, de limites dépassées ».

3 – Le vote: le calife peut être élu suivant trois méthodes:

- par consensus de la nation ou des dirigeants.
- son prédécesseur le désigne comme successeur.
- par consultation (shûra).

Il est certain que les avis des sunnites s'inspirent des événements qui ont eu lieu à l'aube de l'islam ainsi que des méthodes qui ont été utilisées pour le choix d'un calife. Ces méthodes n'ont aucun fondement et ne sont pas dignes de recherche.

La vision chi'ite

Selon la vision chi'ite, l'imamat ne représente rien d'autre que des formes de wilaya (sainteté). Ainsi,

c'est Allah même qui désigne l'imam ou le calife de la même façon qu'il le fait pour les prophètes. Car il choisit qui il veut d'entre ses serviteurs. Il y a tout de même une différence en ce sens que la prophétie est fondée sur un message tandis que l'imamat se propose de le protéger.

Ainsi, il est indispensable pour la nation qu'après le départ du prophète, qu'Allah prie sur lui et le salue, un homme infaillible et intègre prenne en charge ses affaires, en d'autres termes un homme remplissant toutes les conditions de la prophétie, à l'exception de l'inspiration (wahy).

En effet, la présence d'un homme savant et infaillible est indispensable afin de servir d'exemple à sa nation dans son cheminement spirituel.

Le rôle d'un dirigeant dans l'éducation d'une société produit des effets très marquants, plus que ne le sont les effets produits par l'environnement familial ou les facteurs héréditaires biologiques.

L'émir des croyants, 'Alî, que la paix soit sur lui, a dit: les hommes ressemblent à leurs souverains tout comme ils ressemblent à leurs pères ».

Étant donné qu'Allah est le seul à connaître cet homme infaillible, il est donc le seul, exalté est-il à posséder le droit de le choisir et de le désigner en qualité d'imam. Ainsi l'imamat est un don divin, et comme pour la prophétie, le rôle des gens n'intervient pas.

Importance à connaître l'imamat

La théorie chi'ite soutient que le califat ne peut être séparé de l'imamat au même titre que la qualité de dirigeant de l'envoyé d'Allah ne peut être séparée de sa qualité de prophète. Car l'islam représente du point de vue politique et moral un tout indissociable tout comme la dimension spirituelle de l'islam ne peut être séparée de sa dimension politique.

Outre le rôle pédagogique qu'assume l'imam en tant qu'exemple à suivre, il joue un autre rôle qui est celui de préserver l'unité de la société et de la mettre sur la bonne voie en vue d'un bonheur éternel. Le besoin qu'éprouvent les individus d'être pris en charge par un dirigeant qui puisse gérer leur vie sociale est naturel. Et comme l'islam est une religion naturelle dont les lois sont en harmonie avec les besoins de l'homme, aussi bien sur le plan social qu'individuel, il est donc nécessaire qu'il pourvoie à ce besoin naturel qu'éprouve la société.

Allah le tout-puissant a mis à la disposition de l'homme tout ce qui est nécessaire à son épanouissement physique et spirituel. Comment pourrait-on donc le priver de ce besoin naturel et vital?

Selon les textes islamiques, l'imamat est, à l'origine, l'esprit de la loi islamique, son essence. C'est pourquoi son exclusion ou sa marginalisation ferait de la religion un cadavre sans vie.

Le noble prophète, qu'Allah prie sur lui et le salue a dit: « qui meurt sans connaître l'imam de son

époque meurt dans l'ignorance d'un païen ».

Ce qui est très important et qui rend cette parole prophétique encore plus influente, c'est que le paganisme qui se distinguait par l'absence de monothéisme, de prophétie et de morale est mis en rapport avec l'ignorance de l'imamat.

Interrogation: certains pourraient penser que la désignation d'un imam ne s'accorde pas avec les valeurs démocratiques et la liberté, dans la mesure où le dirigeant ou le calife devant succéder au prophète, qu'Allah prie sur lui et le salue, n'est pas élu par la nation ou lui est, en d'autres termes, imposé.

Ce point de vue résulte du fait que l'on s'imagine que la désignation d'un imam est signe de despotisme. Pourtant on constate que les régimes autoritaires sont issus soit de putschs militaires, soit de transformations sociales, soit encore d'une intervention étrangère. Par conséquent le décideur ne peut être autre qu'un dictateur ou autre clan de dirigeants malhonnêtes qui ne remplit pas la moindre condition des critères requis pour les fonctions de souverain.

En revanche, l'imamat, selon la vision chi'ite, repose sur des conditions et des critères incontournables sans lesquels nul ne peut prétendre aux nobles fonctions d'imam. Et, comme il a été dit plus haut, Allah le Tout-Puissant, est le seul à choisir l'homme remplissant les conditions du savoir, de l'infaillibilité et autres.

Ainsi, ne peut être imam que l'individu le plus parfait, choisi par Allah pour servir d'exemple aux hommes et les mettre sur la bonne voie. Car l'imam est cet individu qui jouit de nobles qualités et que les passions ne dominent pas, c'est celui qui ne nourrit pas de prétentions ou d'envies et qui est totalement soumis à Allah.

L'imam gouverne conformément à la loi divine et n'a pas d'avis à émettre, car le législateur est Allah, le tout-puissant, l'unique conservateur de la loi.

Étant donné que le législateur est le créateur de l'homme, le connaissant de tous ses secrets, de ses aspirations et de ses intérêts et que le dirigeant est un individu choisi par Allah qui l'a doué de savoir et l'a préservé de toute faillibilité, il est difficile de concevoir comment un gouvernement établi sur de pareilles bases peut être oppresseur. Ce gouvernement ne viole pas la souveraineté de son peuple croyant à l'islam et l'ayant embrassé de son propre gré.

La démocratie, est-elle la seule modèle susceptible de gérer au mieux la société?

En réponse à cette interrogation, il convient de soulever certains points:

1 – Même si la démocratie implique par définition le pouvoir du peuple, elle ne reflète en vérité que le

pouvoir de la majorité et non pas celui de tout un peuple.

2 – Peut-on prétendre qu'il existe réellement une démocratie ou un gouvernement démocratique?

3 – Le droit revient-il à la majorité? Si la majorité vote pour un avis contraire à la raison, aux mœurs ou à la shari'a, son avis serait-il juste? Si la majorité, dans le but d'assouvir ses instincts, opte pour la permissivité, quelle en sera notre attitude?

La permissivité et la perversion sexuelle qui ont vu le jour dans les pays démocratiques, ne sont-elles pas une tragédie humaine et morale?

Le gouverneur ayant accédé au titre de dirigeant grâce à la majorité, ne s'emploie-t-il pas à réaliser les aspirations de cette majorité, qu'elles soient légales ou illégales?

Il est évident que les élections ne débouchent pas sur le choix du plus pieux des hommes, aussi la majorité ne peut constituer un moyen d'évaluation de la justice et de l'injustice.

Les élections organisées de cette manière, signifient qu'une frange importante de la société, qui constitue la minorité quoique sans preuve rationnelle convaincante, sera lésée dans ses droits, car elle sera obligée de se soumettre aux théories de la majorité et à ses intérêts.

Cependant, lorsque l'élection s'opère d'en haut, l'ensemble des intérêts sera pris en considération, intérêts véritables qui n'obéissent pas aux passions. Car le pouvoir, à ce moment-là, reviendrait à Allah seul, seigneur de l'univers et non pas à la majorité ou à la minorité.

L'imamat est-il une nécessité sociale?

Certains peuvent se poser la question sur l'importance de la désignation de l'imam par Allah le Tout-Puissant ou de l'élection du dirigeant par la nation.

En réponse à cette interrogation, il convient de souligner que si une nation donnée est dépourvue de dirigeant, l'anarchie y régnera tandis qu'elle sera en danger de disparition.

Ainsi, nous remarquons à travers la longue marche de l'histoire que le phénomène du leadership a toujours accompagné l'humanité. Nous sommes donc face à deux cas: la présence d'un imam ou son absence. Dans le deuxième cas, l'absence de l'imam entraîne la disparition de la société. Dès lors seul le premier cas est retenu.

Comme l'imamat ou le commandement est une nécessité sociale, il reste à savoir les qualités que doit posséder l'imam. Ainsi, soit il est savant, juste et vertueux, en un mot, pieux, soit il est injuste, pervers, méchant et égoïste, en un mot, impie.

Il est logique que la raison et la conscience morale optent pour le premier dirigeant ou imam. Mais il

arrive qu'on se retrouve devant un autre choix, lorsqu'il s'agit de deux hommes, l'un pieux et l'autre plus pieux, l'un vertueux et l'autre plus vertueux et c'est là que survient alors la question de la préférence qui a suscité des divergences entre sunnites et chi'ites.

La plupart des sunnites jugent que l'imamat revient à celui qu'ils estiment être bon au détriment du meilleur, vision qui n'est pas en accord avec la raison qui refuse le choix arbitraire. Comment donc pourrait-on donc privilégier le bon sur le meilleur?

Ainsi, il ne reste plus qu'un seul choix, la présence d'un imam qui est au-dessus des gens de son époque dans tous les domaines. La vision chi'ite est donc la vision qui est en accord avec la raison, la nature et la conscience morale. Elle ne met pas un frein à la liberté, elle ne tend pas vers le despotisme et ne contredit pas la raison. C'est une vision qui soutient que c'est Allah, exalté soit-il qui a créé l'homme et la société et qui sait plus que quiconque où se trouvent ses véritables intérêts et c'est lui le plus miséricordieux. C'est pourquoi son choix demeure le meilleur et le mieux adapté à la raison et à la nature humaine.

Résumé

1 – soulever la question de l'imamat ne créera pas de crise. Au contraire, elle contribuera à atténuer les divergences et consolider les liens d'amitié entre les musulmans.

2 – l'imamat signifie, linguistiquement, le commandement, et techniquement, la conduite des affaires de la société, sous un rapport aussi bien temporel que religieux, en remplacement de l'envoyé d'Allah, qu'Allah prie sur lui et le salue. Cependant l'imamat implique également sous un rapport linguistique, un autre sens bien défini.

3 – selon la vision sunnite, l'imamat est une simple responsabilité sociale n'exigeant pas l'excellence dans le savoir ou l'infailibilité. Aussi, l'imamat, toujours selon cette vision, revient à l'homme de qualité, mais pas nécessairement au meilleur.

4 – Les sunnites ne se contentent pas de s'inspirer des événements de l'époque ayant succédé à la mort du prophète, qu'Allah prie sur lui, et le saluent, mais ils les justifient aussi.

5 – selon la vision chi'ite, l'imam est infailible et savant, Allah étant le seul à connaître cet homme. L'imamat est donc un don divin et par là même, un acte divin qui s'inscrit dans la théologie, et est l'un des principes de la religion.

6 – l'imamat est d'une telle importance qu'il représente l'un des principes de la religion. Celui qui ne connaît pas l'imam de son époque meurt en ignorant.

7 – l'imamat n'est pas en désaccord avec la liberté et la démocratie, quoique cette dernière est, en réalité, illusoire.

Questions et débats

- 1 – quelles sont les divergences entre les visions sunnite et chi'ite concernant l'imamat?
- 2 – quelle est la différence entre les questions juridiques et théologiques?
- 3 – Définissez l'imamat et dites si ce terme revêt un caractère sacré dans le Coran.
- 4 – Citez une preuve tirée de votre raison sur la nécessité de connaître l'imam et citez-en une autre puisée dans les récits.
- 5 – la désignation d'un imam est-elle en contradiction avec la liberté et la démocratie? Expliquez cela?
- 6 – la démocratie, est-elle le seul modèle susceptible de gérer la société? Pourquoi?
- 7 – quelle preuve logique peut-on fournir quant à la nécessité de la désignation du meilleur imam pour la conduite des affaires d'une société donnée?

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fa/initiation-au-dogme-islamique-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-34-le-commandement-en-islam#comment-0>